

Mineurs délinquants



La case à côté de la prison

Faut-il augmenter le nombre de centres éducatifs fermés, comme le propose la droite ? L'affaire Agnès relance le débat sur un thème électoralement sensible.

Entre la prison et la rue, il n'y a pas assez d'alternatives », martèle Eric Ciotti. Le « M. Sécurité » de l'UMP, député des Alpes-Maritimes, fait allusion aux mineurs délinquants de plus de 16 ans. Le 16 novembre, il a fait voter par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, après le rejet du Sénat, la création d'un service citoyen dirigé par des cadres de l'armée. « Inculquer des principes de vie en société », tels que le « respect de l'autre », le « goût du travail », grâce à une « discipline stricte » et la « rigueur militaire », sa proposition, soutenue par Nicolas Sarkozy et inspirée du programme de Ségolène Royal de 2007, a un fort parfum électoraliste.

A tort ou à raison, bien des Français estiment que la police et la

justice sont impuissantes face à la montée de la délinquance des plus jeunes. De là à croire que le prestige de l'uniforme aurait de l'effet sur les « sauvages », il n'y a qu'un pas. La majorité le franchit, l'opposition proteste,

► RÉSULTATS

Une majorité des mineurs sortant des 44 centres éducatifs fermés trouve une formation ou un emploi.

POUVAIT-ON ÉVITER LE DRAME ?

Mathieu, 17 ans, assassin présumé d'Agnès, 13 ans, au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), aurait-il dû être placé en centre éducatif fermé ou renforcé, comme le dit le Premier ministre ? Cela aurait pu faire partie du contrôle judiciaire décidé après sa détention, suite à sa mise en examen pour viol, en 2010, dans le Gard, si les médecins consultés l'avaient

jugé dangereux. N'est-ce pas alors l'expertise psychiatrique sur la dangerosité qu'il faudrait améliorer ? Les autorités judiciaires n'auraient-elles pas pu informer le collège-lycée privé Cévenol de la mise en examen pour viol ? La direction de cet établissement n'a-t-elle pas aussi manqué de curiosité en apprenant que Mathieu avait effectué quatre mois de prison ? ● F. K.

critiquant une « loi populiste ». Si les députés de droite ont voté le doigt sur la couture du pantalon, certains ont émis des réserves. Fait unique depuis dix ans, la Commission de la défense de l'Assemblée a préalablement rejeté le texte, trahissant l'inquiétude des cadres militaires face à cette future mission. « L'Armée ne fait pas partie de la culture de ces jeunes, lâche Philippe Colautti, l'un des responsables du syndicat CFE-CGC du secteur sanitaire et social. En s'imaginant qu'avec eux des militaires pourront faire des miracles, on est à côté de la plaque. »

Qu'importe. Nicolas Sarkozy tient à ce projet, qu'il veut faire figurer en bonne place dans sa future campagne. Les arguments rationnels n'y changeront rien, comme celui de Virginie Duval, de l'Union syndicale des magistrats : ●●●

« Depuis dix ans, la délinquance des majeurs augmente plus rapidement que celle des mineurs. »

Si l'on oublie le côté politicien de l'opération, la croisade du député Ciotti a le mérite de provoquer le débat : comment mieux combattre la criminalité des jeunes ? « Avant, c'était le foyer ou la taule », résume Jean-Louis Daumas, directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La situation a bien évolué. La proportion de mineurs en prison a chuté au cours de la décennie 1980, pour se stabiliser à 1 % (voir la courbe ci-contre), un taux quasi incompressible, ce qui représente environ 700 détenus. Mais que personne ne souhaite voir augmenter : il n'y a pas de désaccord entre droite et gauche sur la nécessité d'éviter aux plus jeunes la prison, perçue comme criminogène.

« Moi, je préfère aller en taule ! »

Les alternatives à l'incarcération se sont d'ores et déjà diversifiées. A côté des classiques « foyers PJJ », désormais appelés établissements de placement éducatif (EPE), ont été créés en 2002 les centres éducatifs fermés (CEF), au nombre de 44 aujourd'hui. L'Etat ne lésine pas sur les moyens au profit des délinquants multirécidivistes dans ces structures. Chacune d'elles, de taille quasi familiale, n'accueille que 12 mineurs à partir de 13 ans au maximum, avec de 24 à 27 pro-



fessionnels pour les encadrer, des éducateurs et un psychologue. Auxquels s'ajoute un professeur des écoles ou lycées. Le prix de journée par mineur dépasse 600 euros.

Passé les tâtonnements du démarrage, les CEF sont reconnus pour leur efficacité. Une majorité de mineurs en sortent en entamant une formation professionnelle ou en accédant à un emploi. Mais leur réinsertion est-elle durable ? Commentent-ils à nouveau des délits ? Il n'y a malheureusement pas encore d'évaluation.

Eric Ciotti, qui multiplie des initiatives sur ce sujet qui lui tient à cœur, a proposé la création de 35 CEF supplémentaires. Le gouvernement a retenu le chiffre de 20. Toutefois, ce n'est pas ex nihilo, mais par transformation de 20 EPE, qu'ils seront créés. « C'est une erreur de déshabiller Pierre pour habiller Paul », regrette Fabienne



« M. SÉCURITÉ »

Le député (UMP) Eric Ciotti vient de faire voter la création d'un service citoyen, dirigé par les cadres de l'armée, pour les mineurs récidivistes de plus de 16 ans.

ÉDUQUER PLUTÔT QU'ENFERMER

« Si le Merzi* me casse les couilles, je vais lui niquer sa race », lâche Anthony. Ce garçon de 16 ans est l'un des 12 délinquants récidivistes placés par la justice au centre éducatif fermé (CEF) de Thierville-sur-Meuse (Meuse). « Tu ferais mieux de laisser pisser, sinon ça va recommencer : police, justice et prison », intervient Pascal, éducateur. Pour l'instant, en vain. Car Anthony reprend de plus belle : « Mais tu crois quand même pas que je

vais me laisser faire ! S'il me cherche, je lui éclate la tronche ! »

Anthony vient d'arriver. Comme les autres, il doit apprendre à maîtriser sa violence, respecter les règles et construire un projet professionnel. Pas simple quand on est allergique à toute forme de contrainte. Se lever tôt le matin, suivre des cours et travailler, ne pas fumer. Dès qu'un « pensionnaire » dégrade les locaux, il doit les remettre en état. Pour chacun, un système de notation positive a

été mis en place, avec à la clef une récompense, par exemple un week-end d'Accrobranche. Ça fonctionne plutôt bien. Ce CEF a ses atouts, comme la proximité d'une ville, Verdun, et l'accès à un réseau de 30 artisans susceptibles d'embaucher de jeunes recrues. Ou encore la participation à l'entretien d'un immense parc animalier.

Les centres éducatifs fermés ne le sont pas tant que ça. Lors des nombreuses sorties accompagnées, un jeune peut prendre la

Quiriau, directrice générale de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant, habilitée à gérer 3 CEF sur 4.

Autre objection : avant de créer de nouveaux CEF, n'aurait-il pas fallu améliorer le réseau existant ? A commencer par leur répartition géographique. L'Île-de-France et le Sud-Est sont en effet sous-équipés. « Jean-Louis Daumas [...] a regretté les réticences de certains élus locaux, particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'égard de tout projet d'implantation d'un CEF sur le territoire de leur commune », écrivent les sénateurs Jean-Claude Peyronnet (PS) et François Pillet (UMP) dans un rapport remis en juillet dernier. Ils regrettent aussi que certains CEF emploient du personnel trop peu expérimenté pour faire face à la violence verbale ou physique des jeunes. Ce qui provoque parfois un très fort taux d'absentéisme chez les éducateurs et donc l'impossibilité de faire le plein dans les centres : prévus pour 12 mineurs, ils n'en comptent en moyenne que 8.

Si les CEF ne sont pas des prisons, les règles y sont, paradoxalement, plus strictes. Pas question de passer ses journées à ne rien faire. Du coup, certains hurlent : « Je préfère aller en taule ! » Face à ces jeunes, pour qui la prison est souvent un rite initiatique valorisant, il faut le talent d'éducateurs chevronnés. ● FRANÇOIS KOCH

fuite. En théorie, les éducateurs n'ont pas le droit de poursuivre celui qui s'échappe et de le rattraper. Le 6 septembre, deux mineurs ont fugué. C'est la police qui les a - vite - retrouvés, à 100 kilomètres de là, à Saint-Dizier... chez la mère de l'un d'eux. Ils sont allés devant le juge des enfants pour un recadrage, avant leur retour au CEF. Et après un passage de quinze jours par la case prison pour l'un des deux. ● F. K.

* Les prénoms ont été changés.